RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Décision du Maire N° 2025-01

Nos ref.. : SR/HT/DB/HG

Objet : Signature d'une convention de mise à disposition de bois sur pied entre la Commune de Bavans et l'Office National des Forêts (ONF), relative à la réalisation de coupes de sécurité de bois sur pied.

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23 ;
- **Vu** la délibération n°37/2020 en date du 11/06/2020 (Sous-Préfecture le 11/09/2020) par laquelle le Conseil Municipal de Bavans (25550) a délégué à son Maire, et pour la durée de son mandat, une partie de ses attributions en la chargeant de prendre les décisions qui s'imposent à l'égard de toutes les matières énumérées à l'article 2122-22 et dans les conditions prévues à l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

- **Considérant** que Madame la Maire est autorisée à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- **Considérant** que la sécurité publique sur le territoire communal est une priorité, que la convention autorise l'ONF à procéder à des coupes de bois sur pied afin de prévenir tout danger aux abords du parcours vitae,

DÉCIDE

Article 1 : l'Office National des Forêts (ONF) est autorisé à procéder aux coupes de sécurité des bois sur pied conformément aux termes de la convention

Article 2 : Les services municipaux sont chargés de collaborer avec l'ONF pour garantir le bon déroulement des travaux et informer les habitants des éventuelles perturbations ou restrictions d'accès sur les sites concernés.

Article 3 : Les dépenses liées à ces travaux seront prises en charge selon les modalités définies dans la convention.

Expédition en sera adressée à Monsieur le Sous-préfet de Montbéliard.

Fait à Bavans le 18 mars 2025
La Maire,
Sophie RADREAU

Mairie de Bavans – 1 Rue des Fleurs – 25550 BAVANS
Tél. 03 81 96 26 21
E-mail : mairie.bavans@bavans.fr – site internet : www.bavans.fr